

+

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 6 juillet 2020 à 20:00 h par visioconférence laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Isabelle Deland, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20:03hrs.

Absents : Messieurs Patrick Wenning et Léo Choquette conseillers.

**7385-07-2020  
Ouverture de la  
séance à huit clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour une autre période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Valérie Lafond et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**7386-07-2020  
Adoption de  
l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**7387-07-2020  
Adoption du  
procès-verbal  
du 1<sup>er</sup> juin 2020**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**7388-07-2020  
Adoption des  
comptes à payer  
du mois de juin et  
ratification des  
comptes déjà payés**

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juin 2020 totalisant la somme de : 63,447.59\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juin 2020 au montant de :70,054.10\$

Pour un total de comptes à payer de: 133,501.69\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de  
questions**

Quelques questions d'un résident ont été reçues par courriel et répondues par la directrice générale avant la séance.

<b>7389-07-2020</b> <b>Nomination</b> <b>maire-suppléant</b>	<p>Attendu qu'il y a lieu de nommer un maire-suppléant pour la période du 7 juillet jusqu'au 11 janvier 2021;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme M. Michel Lord pour agir à titre de maire-suppléant;</p> <p>Que la directrice générale avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse.</p>
<b>7390-07-2020</b> <b>Propriété en vente</b> <b>pour taxes</b>	<p>Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière doit transmettre les dossiers de vente pour taxes non acquittées à la MRC du Haut-Richelieu;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal reconnaît avoir été informé des dossiers à être transmis en vente pour taxes pour l'année 2019.</p>
<b>7391-07-2020</b> <b>Mandat</b> <b>préparation des</b> <b>documents vente</b> <b>pour taxes</b>	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville doit préparer des documents relatifs à la vente pour taxes qui doit avoir lieu le 15 octobre prochain;</p> <p>Attendu que 16 dossiers sont susceptibles d'être vendus pour taxes non acquittées pour l'année 2019 représentant la somme de: 52,624.70\$ incluant les taxes municipales de 2020 tel que présenté aux membres du conseil;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer tous les documents relatifs à la vente et autorise les dépenses afférentes à cette fin.</p>
<b>7392-07-2020</b> <b>Mandat pour</b> <b>enchérir lors de la</b> <b>vente pour taxes</b>	<p>Attendu que le conseil municipal doit mandater quelqu'un pour enchérir jusqu'au montant des taxes, pour et au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes afin de protéger les intérêts de la municipalité;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité que le conseil mandate la mairesse Mme Danielle Charbonneau ou le pro-maire M. Michel Lord, pour représenter les intérêts de la municipalité lors de la vente pour taxes le 15 octobre 2020.</p>
<b>7393-07-2020</b> <b>Embauche d'une</b> <b>étudiante (camp</b> <b>de jour)</b>	<p>Attendu que la municipalité va recevoir pour l'année 2020, un remboursement pour une partie du salaire d'une étudiante pour la période estivale du camp de jour;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise les dépenses à cette fin.</p>
<b>7394-07-2020</b> <b>Correction</b> <b>cléricale</b> <b>résolution</b> <b>7321-05-2020</b>	<p>Attendu qu'une erreur cléricale s'est produite à la résolution 7321-05-2020 et qu'il y a lieu de corriger la 3<sup>ème</sup> phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité de corriger la résolution devant se lire comme suit : ;et que le 6<sup>ième</sup> décompte progressif a été présenté au lieu de; et que les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> décomptes progressifs ont été présentés.</p>
<b>7395-07-2020</b> <b>FNX-Innov-</b> <b>décompte</b> <b>progressif no. 7</b> <b>projet station</b> <b>nautique</b>	<p>Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7001-08-2019 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels du projet de stations nautiques sur le Richelieu en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu; et que le 7<sup>ème</sup> décompte progressif a été présenté;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 382487 au montant de : 1758.25\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le 7<sup>e</sup> décompte progressif.</p>

**7396-07-2020**  
**FNX-Innov**  
**Décompte no. 1**  
**Architecte et**  
**ingénieur projet**  
**nautique**

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7061-10-2019 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels d'aménagement de la station nautique sur le Richelieu en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu; et que le 1<sup>er</sup> décompte progressif a été présenté;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 382560 au montant de : 10,485.72\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le 1<sup>er</sup> décompte progressif.

**7397-07-2020**  
**Demande**  
**d'internet sur tout**  
**le territoire**  
**d'Henryville**

Considérant l'importance du déploiement de l'internet haute vitesse pour tous les citoyens et entreprises dans les régions du Québec, dont la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la crise sanitaire actuelle démontre la nécessité de moyens de communication rapides et performants, dont l'internet haute vitesse, pour toutes les régions;

Considérant les délais administratifs considérables pour l'émission des permis requis afin de procéder au déploiement de la fibre optique dans les poteaux de bois, dont la majorité appartiennent à Bell;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de demander aux deux plans de gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à l'internet haute vitesse à tous les citoyens et entreprises et afin de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre, notamment :

De transmettre cette résolution aux deux députés, ainsi que la FQM et l'UMQ;

De transmettre cette résolution aux municipalités locales de la MRC du Haut-Richelieu.

**7398-07-2020**  
**Demande au**  
**MTQ prise en**  
**charge des**  
**accotements route**  
**225**

Attendu que la MRC de Coaticook a fait une demande concernant le financement des abords d'accotements sur les routes à vélo qui serait payé par le Ministère des Transports de l'Estrie;

Attendu qu'un projet pilote existe présentement;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au Ministère des Transports le financement des abords d'accotements sur les routes à vélo qui serait payé par le Ministère pour la municipalité d'Henryville;

Que copie de cette résolution soit expédiée à Mme. Claire Samson, députée provinciale.

**7399-07-2020**  
**Demande de**  
**remboursement**  
**politique familiale**

Attendu que trois familles ont fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des activités et les aînés;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour les activités sportives au montant de 300.\$ et deux familles pour les activités des aînés au montant de: 200.\$.

**7400-07-2020**  
**Demande de**  
**remboursement**  
**500.\$ Entreprises**  
**Keurentjes**

Attendu que le conseil municipal avait imposé une amende de 500.\$ aux Entreprises Keurentjes pour la sortie tardive lors du déneigement;

Attendu que M. Gérard Keurentjes, Nicholas Keurentjes, Mme Charbonneau, mairesse et M. Jean-Pierre Héon inspecteur municipal ont eu une rencontre suite à cette amende;

Attendu que M. Gérard Keurentjes a expédié un courriel le 4 juin 2020 demandant à ce que le conseil lui remette cette somme puisqu'il s'est conformé le reste de la saison hivernale;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le montant de 500.\$ soit remboursé aux Entreprises Keurentjes suite au contrat de déneigement 2019-2020 exécuté correctement.

**7401-07-2020**  
**Demande d'appui**  
**abolition de la ZIS**

Attendu que le conseil municipal désire plus d'informations concernant la demande d'appui pour l'abolition de la ZIS laquelle aura des répercussions pour les riverains;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que ce point soit reporté à la séance du mois d'août.

**7402-07-2020**  
**Demande d'appui**  
**projet de loi 61**

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a donné son appui au projet de loi 61;

Attendu que la MRC demande à ce que les municipalités appuient leur démarche afin de faire adopter et mettre en vigueur le projet de loi 61 par le gouvernement du Québec;

Attendu que plus que jamais, la population québécoise a besoin d'allègement pour reprendre une vie économique stable et procurer à chacun les biens essentiels et l'autonomie;

Attendu que dans un contexte où tous doivent faire preuve de compromis et d'ouverture, nous sommes d'avis que les mesures proposées sont absolument adéquates aux circonstances;

Attendu que les opinions des conseillers municipaux ne sont pas unanimes, la mairesse demande le vote :

Vote contre : Messieurs les conseillers, Jean-Sébastien Roy et Michel Lord

Vote pour : Mesdames les conseillères, Isabelle Deland et Valérie Lafond

La mairesse Mme. Charbonneau vote pour;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à la majorité des votes que le conseil municipal encourage le Gouvernement à poursuivre son initiative qui s'avère d'une proactivité exemplaire afin de concrétiser rapidement la relance de notre économie durement éprouvée.

**7403-07-2020**  
**FNX-Innov projet**  
**Usep échéancier**

Attendu que la municipalité d'Henryville et de Saint-Sébastien avaient donné conjointement à FNX-Innov un mandat en 2018 concernant une étude sur la réalisation possible d'une usine d'eaux usées;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que les deux municipalités doivent s'entendre sur l'objectif à court terme et de demander à FNX-Innov de nous fournir un nouvel échéancier pour la réalisation de la construction des nouvelles infrastructures;

Qu'une copie soit transmise à la municipalité de Saint-Sébastien.

**Rapport du**  
**directeur des**  
**services incendie**

Un rapport écrit a été transmis.

**Dépôt du rapport**  
**de l'inspecteur**  
**municipal et**  
**procès-verbal du**  
**CCU**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

**7404-07-2020**  
**Avis de motion et**  
**dépôt projet de**  
**règlement 59-2006-**  
**28**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond ainsi que le dépôt et adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement afin que soit adopté, à une séance ultérieure, le règlement 59-2006-28 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » autorisant la vente au détail dans la zone 201 et modifiant les normes des usages complémentaires

**7405-07-2020**  
**Avis de motion et**  
**dépôt projet de**  
**règlement 204-**  
**2020**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond ainsi que le dépôt et adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement afin que soit adopté, à une séance ultérieure, le règlement 204-2020 sur les usages conditionnels.

**7406-07-2020**  
**Dérogation**  
**mineure**  
**lotissement rue**  
**St-Maurice**

Attendu la demande de dérogation mineure 2020-02 pour lot 6 335 195, dans le but de permettre le lotissement du terrain avec 40,615m de profondeur;

Attendu que l'article 3.11 du règlement de lotissement 61-2006 exige 45m de profondeur pour un terrain totalement desservi situé dans un corridor riverain;

Attendu que la dérogation est mineure;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'accorder la présente dérogation mineure et d'autoriser le lotissement du lot avec une profondeur de 40,615m.

**7407-07-2020**  
**Dérogation**  
**mineure**  
**lotissement rue**  
**St-Thomas et**  
**St-Jean-Baptiste**

Attendu la demande de dérogation mineure 2020-01 pour lot 4 777 149, dans le but de permettre le lotissement du terrain avec seulement 118.31m<sup>2</sup> de terrain par logement dans le but d'y construire un immeuble de 12 logements;

Attendu que l'article 3.11 du règlement de lotissement 61-2006 exige 139m<sup>2</sup> de terrain par unité de logement;

Attendu qu'un projet de 12 logements maximiserait l'utilisation du terrain;

Attendu que le projet d'implantation soumis et le croquis nous donnent une meilleure idée des possibilités de construction sur le terrain;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'accorder la présente dérogation mineure et d'autoriser le lotissement pour 12 logements, portant le nombre de mètres carrés par logement à 118.31m<sup>2</sup>.

**7408-07-2020**  
**Demande**  
**d'autorisation**  
**CPTAQ-rang du**  
**Marécage**

Considérant qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée à la municipalité par Canards Illimités Canada, pour les lots 4777056, 4777057, 4777060, 4776357, 4777059, 4776045, 4776039, 5239515, 5239455 et 5239454

Considérant que la demande vise l'aliénation en zone agricole et que l'autorisation de la CPTAQ est nécessaire;

Considérant que la demande vise le transfert des lots et parties de lots au Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs;

Considérant que la demande s'inscrit dans le projet de conservation des milieux humides de la Rivière du Sud;

Considérant que les lots sont en zones inondables;

Considérant que la demande d'autorisation n'a aucune conséquence sur le potentiel agricole des lots visés par la demande et des lots voisins;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil appuie la demande d'autorisation faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Canards Illimités Canada.

**7409-07-2020**  
**Pavage 20 tonnes,**  
**nettoyage, collasse**  
**et rouleau**  
**compacteur**

Attendu que l'inspecteur municipal a demandé une soumission à la compagnie Permaroute pour la réparation de divers nids de poules;

Attendu que le prix soumissionné est de 7600.\$ excluant les taxes , comprenant la réparation de nids de poules à 380.\$ la tonne pour 20 tonnes d'asphalte chaude de type EB10C, collasse et rouleau compacteur;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dite dépense.

**7410-07-2020  
Nomination de 2  
membres du CCU  
et du président**

Attendu que Messieurs Danserault et Désilets résidants de la municipalité ne font plus partie du CCU et que la municipalité doit les remplacer;

Attendu que la municipalité a demandé des candidatures pour faire partie du CCU et que deux candidatures ont été reçues;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un nouveau président puisque cette tâche était confiée à M. Dansereau;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité de nommer Messieurs Éric Lord et Louis Charest à titre de membres du CCU et de nommer M. Patrick Bergeron à titre de président.

**7411-07-2020  
Adoption  
règlement 196-  
2019 relatif aux  
rejets dans les  
réseaux d'égout  
municipaux**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 octobre 2019 ainsi que le dépôt du 1<sup>er</sup> projet;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte le règlement 196-2019 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux.

**7412-07-2020  
Avis de motion  
projet de  
règlement 205-  
2020 prévention  
en matière de  
sécurité incendie**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond en vue de l'adoption du projet de règlement no. 205-2020 sur la prévention en matière de sécurité incendie.

**7413-07-2020  
Bourse d'études  
École  
professionnelle  
des Métiers**

Attendu que la municipalité défraie à chaque année des montants pour des bourses d'études pour des élèves de la municipalité d'Henryville ayant démontrés de la persévérance scolaire;

Attendu que cette année en contexte de pandémie, L'École Marcel Landry ne fait aucun évènement et qu'il n'y a pas de finissant provenant d'Henryville, la polyvalente Chanoine Armand Racicot, un élève finissant provenant d'Henryville qui n'a pas indiqué de persévérance scolaire, et l'École Professionnelle des Métiers nous a indiqué qu'elle avait deux finissants provenant d'Henryville;

En conséquence, il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que la municipalité donne deux bourses de 100.\$ chacune à Joey Alix-Raymond ainsi qu'à Mikaël Nadeau-Poirier étudiants finissants provenant de l'École Professionnelle des Métiers.

**7414-07-2020  
Paiement  
Enviro 5 vidage  
de boues**

Attendu que la compagnie Enviro 5 a fait le vidage des boues de l'usine d'épuration des eaux usées comprenant les services de camion combiné et vacuum, la location d'une citerne, l'unité d'espace clos et la disposition des boues;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture no.38651 au montant de 33,648.01\$ de la compagnie Enviro 5.

**7415-07-2020  
Acquisition d'une  
2<sup>ème</sup>  
débroussailleuse**

Attendu que les employés de la voirie ont mentionné avoir besoin d'une deuxième débroussailleuse pour l'efficacité de leur travail afin de pouvoir sécuriser un emplacement et faire le travail requis;

Attendu que deux soumissions ont été demandées;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'une débroussailleuse FS94R Professionnel de marque Stihl au coût de : 516.24\$ incluant les taxes applicables (soumission 389) provenant de Motosport GL.

**7416-06-2020**  
**Paiement nivelage**

Attendu que le conseil municipal par la résolution 7339-05-2020 a octroyé le contrat de nivelage des chemins aux Entreprises Denexco;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 003863 des Entreprises Denexco au montant de 7631.47\$.

**Période de questions**

Aucune question par courriel n'a été reçue du public.

**7417-07-2020**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :35 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*





